

BTSA

Aménagement Paysager

Le BTSA Aménagements Paysagers a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires à la programmation des aménagements, à leur conception, à leur réalisation et à leur gestion.

Ces futurs techniciens participeront à l'amélioration du cadre de vie, à la préservation du patrimoine culturel et naturel. Les étudiants seront plus particulièrement sensibilisés à l'éco-conception pour une pratique professionnelle durable et respectueuse de son environnement.

Organisation de la formation :

- 58 semaines de cours et 12 semaines de stage
- L'examen comporte des épreuves en Contrôle en Cours de Formation (CCF) pour 50 % des coefficients et 3 épreuves terminales pour 50 % des coefficients.

Matières enseignées :

- Communication, expression, animation et documentation (2h)
- Traitement de données : mathématiques, informatique (2h)
- Anglais (2)
- Etude de l'environnement économique (4,5h)
- Enseignement spécifique et technique (13h)
- Education Physique et Sportive (1,5h)
- Module d'Initiative Locale (2h)
- Séquences pluridisciplinaires (3,5)

Perspectives professionnelles :

Ce BTS mène vers 3 types de métiers :

- Responsable de chantier dans une entreprise de paysage,
- Dessinateur en bureau d'études,
- Technicien territorial au sein d'un service d'une collectivité

Poursuite d'études :

- Licence Professionnelle
- Ecole Nationale du Paysage
- Ecole d'ingénieur

La pédagogie de projet, l'accompagnement personnalisé du projet professionnel de l'étudiant, la dynamique et le positionnement écologique de la filière reconnue au plan national font de cette formation un tremplin de qualité pour les étudiants qui en font le choix.

Comment s'inscrire ?

Etre titulaire d'un BAC Général (S, ES, ...) technologique (STAV, ...) ou d'un BAC Professionnel (Travaux Paysagers, etc...)

Puis inscription à partir du site internet : <http://www.admission-postbac.fr>

Lauréat 2013 du prix de l'innovation pédagogique



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

